

> planté de drapeau», se moque Mosher. «Nous avons creusé le trou pour que les Russes en plantent un.»

La mise en place du drapeau était une manœuvre politique visant surtout à remonter le moral des Russes, qui souffraient d'une profonde récession. Mais la simple prétention de la Russie pour le pôle Nord a clairement indiqué aux quatre autres États riverains de l'océan Arctique que le moment était venu de revendiquer officiellement toute portion de ses fonds marins qu'ils estimaient leur revenir.

En fait, les revendications avaient déjà commencé. Un an auparavant, la Norvège avait soumis des données géologiques et des cartes délimitant trois plaques de fond marin à la Commission des limites du plateau continental (CLPC), un organe des Nations unies qui examine les requêtes de délimitation des États côtiers et détermine si la science a été correctement appliquée. Le royaume du Danemark, qui comprend le Groenland, a pris plusieurs années supplémentaires pour amasser une énorme quantité de données. En 2014, il a ainsi soutenu, une pile de dossiers à l'appui, qu'il avait des droits sur une vaste portion du plancher océanique de l'Arctique couvrant 900 000 kilomètres carrés. La Russie, qui avait transmis un premier dossier dès 2001, mais fondé sur des données incomplètes, en a soumis une nouvelle version plus détaillée en 2015, où elle revendique 1,3 million de kilomètres carrés – soit deux fois la superficie de la France métropolitaine. Les superficies réclamées par la Russie et le Danemark se chevauchent largement.

En mai dernier, une équipe canadienne dirigée par David Mosher, aujourd'hui professeur de géophysique à l'université du New Hampshire, a soumis à son tour à la CLPC 2100 pages de textes, de coordonnées et de mesures provenant de sonars multifaisceaux, gravimètres et carottes, indiquant que 1,1 million de kilomètres carrés des fonds marins faisaient partie du Canada. L'étendue empiète largement sur celles revendiquées par les Russes et les Danois. Les États-Unis, le cinquième État ayant une côte arctique (le long de l'Alaska), ne présenteront très probablement pas d'argumentaire avant au moins 2022, mais leur parcelle devrait mordre sur celle du Canada.

LA GLACE FOND, LA TENSION MONTE

Durant la plus grande partie de l'histoire moderne, les pays ont considéré l'océan Arctique comme une plaque de glace sans grande utilité. Mais la glace a commencé à fondre, offrant de nouvelles perspectives. Dans une étude de 2008, l'institut d'études géologiques des États-Unis a conclu que les



sédiments épais de l'Arctique pourraient contenir 30% du gaz naturel et 13% du pétrole qu'il reste à découvrir dans le monde sous forme conventionnelle (l'étude ne prenait pas en compte les ressources non conventionnelles comme les schistes et les sables bitumineux: on estime aujourd'hui que l'Arctique contiendrait environ un quart des hydrocarbures mondiaux encore à découvrir). De précieux minéraux de fer et de terres rares y reposeraient aussi. Le retrait de la glace de mer a permis d'ouvrir et d'exploiter des voies de navigation. Un avenir prospère s'ouvrant ainsi à eux, chacun des cinq pays s'est inquiété des délimitations de son territoire. «On ne sait jamais ce qui va se passer», déclare Flemming Getreuer Christiansen, directeur adjoint de la Commission géologique du Danemark et du Groenland.

Le traitement de ces demandes pourrait prendre des décennies. La CLPC avance lentement, en partie parce qu'elle gère plus de quatre-vingts dossiers sur de telles demandes dans le monde, du Nicaragua au Vietnam en passant par le Ghana. La fin de l'évaluation des requêtes du Danemark ou de la Russie n'est pas attendue avant plusieurs années. Et le cas canadien ne se conclura que des années plus tard. De plus, la Commission ne statue pas sur les chevauchements des territoires

Dans le port de Sabetta, sur la côte arctique de la Russie, le complexe russe Yamal LNG, financé en partie par la Chine et la France, construit des réservoirs de stockage pour le gaz naturel liquéfié extrait dans la région. Les pays riverains de l'océan Arctique sont de plus en plus désireux d'explorer les fonds marins à la recherche de gaz et de pétrole, et les pays plus éloignés y recherchent des possibilités d'investissement lucratif.



revendiqués, de sorte qu'une fois tous les examens terminés, si les pays souhaitent délimiter clairement leurs territoires, ils devront entamer des procédures diplomatiques, mettre sur la table les décisions de la CLPC et négocier les frontières – une autre étape qui pourrait durer longtemps.

Le processus de cartographie et de soumission a toujours été courtois, voire coopératif, enraciné dans la géologie. Mais l'extrême lenteur du processus est problématique. Tandis que les scientifiques examinent méthodiquement les revendications des différents pays, Vladimir Poutine agrandit ses bases militaires sur le long littoral arctique de la Russie. Ses discours et ses actions suggèrent que, pour lui, son pays devrait diriger la région polaire. Pendant ce temps, les pays de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (Otan) renforcent leurs armées au nord, afin que la Russie ne dispose pas seule du savoir-faire opérationnel en zone arctique et pour éviter qu'elle ne puisse projeter sa marine et son armée de l'air de l'Arctique vers l'Europe et le continent américain. La Chine, quant à elle, envoie des navires au nord pour signaler qu'elle aussi veut jouer un rôle.

Par ailleurs, si historiquement les États-Unis n'ont accordé que peu d'attention à la région, à présent, ils font jouer leur autorité. En mai 2019, en Finlande, lors de la 11^e réunion ministérielle du conseil de l'Arctique – un forum intergouvernemental –, le secrétaire d'État américain Mike Pompeo a déclaré que la Russie agissait de façon agressive et qu'il fallait surveiller de près la Chine. Pour la première fois en vingt-trois ans, la réunion s'est terminée sans que les participants signent une déclaration de coopération. Les dirigeants auront-ils la patience d'attendre les résultats scientifiques ?

OÙ S'ARRÊTE UN PLATEAU CONTINENTAL ?

Pendant des siècles, les États-nations ont considéré que les océans n'appartenaient à personne. Dans les années 1600, s'appuyant sur la plus longue distance d'un tir de canon, ils ont commencé à revendiquer des droits sur les trois premiers milles marins (4,8 kilomètres).

Cette pratique s'est maintenue jusqu'au xx^e siècle, lorsque les pays se sont mis à s'arroger unilatéralement des droits à diverses distances, menaçant ainsi le concept de liberté de la haute mer établi depuis longtemps. En 1982, pour fixer des règles, plus de 160 pays ont signé la convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM). Elle stipule qu'un État bordant l'un des océans de la planète possède une zone économique exclusive, ou ZEE, qui s'étend à 200 milles marins (370,4 kilomètres) au large de son littoral. L'État a alors tous les droits sur les ressources marines et sous-marines de cette zone. Au-delà de cette ligne se situent les eaux internationales – libres et n'appartenant à personne.

La convention a laissé une porte ouverte. L'article 76 énonce qu'un État peut établir des droits souverains d'exploitation des fonds marins au-delà de 200 milles marins s'il est capable de présenter des preuves géologiques détaillées prouvant que son plateau continental – le plancher océanique en pente douce qui se prolonge du rivage jusque loin dans l'océan avant de plonger dans la mer profonde – s'étend au-delà de la ligne des 200 milles marins. Dans ce cas, un pays aurait des droits exclusifs sur les ressources situées sur et sous le fond marin, mais pas dans la colonne d'eau située au-dessus (la pêche et la navigation resteraient ouvertes). Les pays de l'Arctique n'ont pas porté une grande attention à cette disposition, jusqu'à ce que la glace de mer commence à reculer.

L'article 76 présente les règles qu'un État doit suivre pour délimiter la bordure extérieure d'un plateau continental étendu. Il décrit deux formules pour tracer les limites aussi loin que le permettent les preuves géologiques. Puis il donne deux autres formules qui limitent ces lignes, afin qu'un pays ne puisse revendiquer une portion aberrante d'un quelconque océan.

Les deux formules pour tracer les lignes sont fondées sur un contour nommé « pied du talus ». Imaginez-vous debout sur le rivage, regardant la mer. Le fond marin s'enfonce progressivement sur de nombreux kilomètres, puis plonge selon une pente plus raide jusqu'à un plancher océanique beaucoup plus profond, en haute mer. À la base de cette pente, les scientifiques doivent déterminer le pied du talus – l'endroit où la variation de la pente est maximale –, et ce tout le long de leurs côtes et autour de leurs îles. « C'est là – dans la preuve que le pied du talus déterminé est pertinent – que la science intervient », explique David Mosher.

L'océan Arctique ressemble à une tarte bordée de ses cinq États riverains. Lorsque ces pays projettent leurs plateaux continentaux vers le centre de la tarte, ces derniers se chevauchent : ils se terminent là où la tectonique des plaques les a menés. Ainsi, l'application des formules ➤

L'Arctique contiendrait un quart des hydrocarbures encore à découvrir